

PROJET DE TRAITE DE FUSION

Conclu entre

HOST IN PARIS

Société Absorbante

Et

A PARISIAN HOME

Société Absorbée

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

Host In Paris, société à responsabilité limitée au capital de 1.500 euros, dont le siège social est situé 89 rue de Turenne, 75003 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 528 711 476,

Représentée par Madame Gaëlle Rigou, Co-gérante, ayant tous pouvoirs à cet effet,

Ci-après également désignée par les termes « **Société Absorbante** ».

ET :

A Parisian Home, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est situé 89 rue de Turenne, 75003 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 375 339,

Représentée par Madame Gaëlle Rigou, Gérante, ayant tous pouvoirs à cet effet,

Ci-après également désignée par les termes « **Société Absorbée** ».

Host In Paris et A Parisian Home sont ci-après dénommées individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** » ou les « **Sociétés Participantes** ».

Les Parties ont établi comme suit le projet commun de fusion (ci-après la « **Fusion** ») aux termes duquel la société A Parisian Home doit transmettre son patrimoine à la société Host In Paris.

Les stipulations prévues à cet effet sont réunies sous les douze articles suivants.

Paraphes :

Paraphe
GR

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANTES

1.1. Caractéristiques de la Société Absorbante

Host In Paris est une société à responsabilité limitée au capital de 1.500 euros, dont le siège social est situé 89 rue de Turenne, 75003 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 528 711 476.

Elle a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 des statuts :

- la location d'appartements meublés ou non, à court, moyen et long terme ;
- la gestion immobilière ;
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle a été immatriculée le 28 janvier 2019 pour une durée de 99 ans. La durée de la société expirera le 27 janvier 2109.

La société clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

Son capital social s'élève à la date des présentes à 1.500 euros divisé en 1.500 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune, libérées intégralement et attribuées en totalité à la société Parisian Life (RCS Paris 814 949 244).

1.2. Caractéristiques de la Société Absorbée

A Parisian Home est une société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est situé 89 rue de Turenne, 75003 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 420 375 339.

Elle a pour objet, en France ou à l'étranger, ainsi qu'il résulte de l'article 2 des statuts :

- Directement ou indirectement, l'achat, la vente, la remise en état, l'aménagement, la location, la décoration, la création, la mise en valeur d'appartements, de bureaux, de biens immobiliers vides ou meublés, la remise en état de mobiliers, meubles récents ou anciens.

Elle a été immatriculée le 1^{er} octobre 1998 pour une durée de 99 ans. La durée de la société expirera le 30 septembre 2097, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

La société clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

Son capital social s'élève à la date des présentes à 7.622,45 euros divisé en 500 parts sociales numérotées de 1 à 500, de 15,24 euros environ chacune libérées intégralement et attribuées en totalité à la société Parisian Life (RCS Paris 814 949 244).

1.3. Dirigeants communs et lien de capital

A la date des présentes, la société Parisian Life, société par actions simplifiée au capital de 901.000 euros, dont le siège social est situé 89 rue de Turenne, 75003 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 814 949 244, détient 100% du capital et des droits de vote de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

Par ailleurs, Madame Gaëlle Rigou exerce les fonctions de gérante de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

Paraphes :

Paraphe
GR

1.4. Consultation des instances représentatives du personnel

La Société Absorbante n'a pas d'instance représentative du personnel à la date de la signature du traité de Fusion.

Le Conseil Economique et Social de la Société Absorbée a rendu un avis sur l'opération en date du 18 juin 2026.

2. REGIME JURIDIQUE DE L'OPERATION

Les Parties conviennent de procéder à la fusion-absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante selon les conditions et modalités stipulées ci-après.

La Fusion sera réalisée dans les conditions prévues aux articles L. 236-8, L236-11 et R. 236-1 et suivants du Code de commerce.

En conséquence et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites à l'article 12 ci-dessous :

- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation définitive de la Fusion ; il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de la Société Absorbée à cette date, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de cette dernière à cette date ;
- la Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

Au plan comptable, l'opération est soumise aux dispositions du Plan Comptable Général en ses articles 710-1 à 770-2.

Au plan fiscal, elle est placée sous le régime défini à l'article 10.

3. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La présente Fusion intervient entre sociétés du même groupe.

La restructuration permettra de simplifier la structure du groupe Parisian Life et le mode de détention des actifs ainsi que d'optimiser les coûts de fonctionnement du groupe.

4. COMPTES DE REFERENCE

Les conditions de la Fusion projetée ont été établies par les Sociétés Participantes au vu de :

- pour la Société Absorbée : les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, date de clôture du dernier exercice et dont une copie figure en Annexe 1 du présent traité de Fusion et ;
- pour la Société Absorbante : les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, date de clôture du dernier exercice et donc une copie figure en Annexe 2 du présent traité de Fusion.

Paraphes :

Paraphe
GR

5. ABSENCE D'ECHANGE DE DROITS SOCIAUX

Il ne sera procédé à aucun échange de parts sociales et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante, puisque la société Parisian Life détient à ce jour la totalité des parts sociales représentant la totalité du capital des Sociétés Participantes et s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion.

Il n'y aura donc pas lieu à émission de titres de la Société Absorbante contre les parts sociales de la Société Absorbée, ni à augmentation du capital de la Société Absorbante.

En conséquence, aucun rapport d'échange ne sera déterminé.

6. EFFETS DE LA FUSION

6.1. Dissolution et transmission du patrimoine de la Société Absorbée

La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante, dans l'état où celui-ci se trouvera à la date de réalisation définitive de la Fusion.

A ce titre, l'opération emportera transmission au profit de la Société Absorbante de tous les droits, biens et obligations de la Société Absorbée.

6.2. Sort des dettes, droits et obligations de la Société Absorbée

La Société Absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la Société Absorbée en ses lieu et place et sera subrogée dans tous ses droits et obligations.

Elle prendra en charge les engagements donnés par la Société Absorbée et elle bénéficiera des engagements reçus par elle, tels qu'ils figurent hors bilan dans ses comptes et ce, le cas échéant, dans les limites fixées par le droit positif.

La Société Absorbante poursuivra tous les contrats de travail conclus par la Société Absorbée et en assumera toutes les conséquences en application de l'article L. 1224-1 du Code du travail.

Elle fera figurer au passif de son bilan la réserve spéciale de participation correspondant aux droits des salariés liés à l'activité transférée par la Société Absorbée (BOI-BIC-PTP-10-20-20 n°70).

6.3. Date d'effet de la Fusion du point de vue comptable et fiscal

Les opérations de la Société Absorbée auront d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026, date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la Société Absorbée. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les Sociétés Participantes.

Du point de vue juridique, la Fusion sera réalisée tel qu'indiqué à l'article 11 ci-après.

7. MODE D'EVALUATION DU PATRIMOINE A TRANSMETTRE

Le projet implique des sociétés dont la totalité des parts sociales est détenue par la même société mère.

En conséquence les actifs et passifs composant le patrimoine de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante et donc comptabilisés par elle, selon leurs valeurs comptables.

Paraphes :

Paraphe
GR

8. DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS A TRANSMETTRE

Les actifs et les passifs de la Société Absorbée, dont la transmission à la Société Absorbante est projetée, comprenaient, au 31 décembre 2025, les éléments suivants, estimés à leurs valeurs comptables, comme il est indiqué à l'article 7 :

8.1. Actifs

ACTIF IMMOBILISE AU 31 DECEMBRE 2025	VALEUR BRUTE (€)	AMORTISSEMENT ET DEPRECIATIONS (€)	VALEUR NETTE (€)
Immobilisations incorporelles			
- Concessions, brevets, droits similaires	101 529,22	69 593,97	31 935,25
- Fonds commercial	740 046,40	-	740 046,40
Immobilisations corporelles			
- Autres immobilisations corporelles	135 266,34	120 680,98	14 585,36
- Avances, acomptes, immo en cours	4 317	-	4 317
Immobilisations financières			
- Autres immob financières	8 150	-	8 150
Total actif immobilisé	989 308,96		799 034,01
ACTIF CIRCULANT AU 31 DECEMBRE 2025	VALEUR BRUTE (€)	AMORTISSEMENT ET DEPRECIATIONS (€)	VALEUR NETTE (€)
Créances			
- Clients et comptes rattachés	1 008 955,53	89 498,15	919 457,38
- Autres créances	532 372,58	-	532 372,58
Charges constatées d'avance	203,22	-	203,22
Disponibilités	63 750,02	-	63 750,02
Total actif circulant	1 605 281,35		1 515 783,20
MONTANT TOTAL DES ACTIFS TRANSFERES	2 594 590,31		2 314 817,21

Paraphes :

Paraphe
GR

8.2. Passifs

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera en lieu et place de la Société Absorbée, la totalité du passif de cette dernière dont le montant dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 est ci-après indiqué.

En tant que de besoin, la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Passifs pris en charge	VALEUR NETTE COMPTABLE (€)
Emprunts et dettes auprès établissement crédit	135 123,93
Emprunts et dettes financières divers	277 819,69
Avances et acomptes reçus/com en cours	1 559,50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 136,38
Dettes fiscales et sociales	11 243,07
Autres dettes	316 432,39
MONTANT TOTAL DU PASSIF TRANSFERE	829 314,96

8.3. Actif net à transmettre

Les actifs s'élevant à	2 314 817,21 €
Et les passifs à	829 314,96 €
L'actif net à transmettre s'élève à	1 485 502,25 €

9. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE A TRANSMETTRE

9.1. Déclarations et stipulations générales

La Société Absorbée déclare :

- avoir la pleine propriété des biens transmis et que ces derniers ne sont menacés d'aucune confiscation ou d'autre mesure d'expropriation ;
- qu'elle n'est pas en état de cessation des paiements, ni en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, et ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde ;
- que les éléments de l'actif apporté, notamment les divers éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de

privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

9.2 Déclarations et stipulations particulières

La Société Absorbée déclare :

- **Concernant les contrats *intuitu personae* et les accréditations ou autres autorisations**

Dans l'hypothèse où la transmission de certains contrats ou de certains biens, serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée se chargera de l'obtention desdits agréments et s'engage à en rendre compte à la Société Absorbante.

- **Concernant le personnel**

La Société Absorbante s'engage à assumer, conformément aux dispositions de l'article L1224-1 du Code du travail, toutes les obligations découlant des contrats de travail conclus avec le personnel transféré au titre de la présente opération.

La liste du personnel transféré à la Société Absorbante figure en **Annexe 5**.

- **Concernant les litiges en cours**

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations résultant des contentieux en cours dans lesquels la Société Absorbée est partie.

9.3 Déclarations et stipulations relatives à la période intercalaire

Ainsi qu'elle le certifie, la Société Absorbée n'a, depuis le 1^{er} janvier 2026, réalisé aucune opération significative sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, n'a cédé ou acquis aucun actif immobilisé dont la transmission donne lieu à des formalités de publicité particulières.

Hormis cette (ces) opération(s), ainsi qu'elle le certifie, elle n'a réalisé aucune autre opération significative sortant du cadre de la gestion courante.

Elle précise en outre que depuis le 1^{er} janvier 2026, elle n'a pas mis en distribution ou prévu de mettre en distribution aucun dividende ou acompte sur dividende.

10. DECLARATIONS FISCALES

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1^{er} janvier 2026. En conséquence, les résultats, bénéficiaire ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la Société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

Paraphes :

Paraphe
GR

10.1. Impôt sur les sociétés

Les Parties déclarent placer la présente Fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts.

En conséquence, la Société Absorbante prend les engagements suivants :

- a) La présente Fusion retenant les valeurs comptables au 31 décembre 2025 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société Absorbée, la Société Absorbante, reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société Absorbée telles qu'elles ressortent au moment de la décision de la fusion en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés, conformément aux dispositions de la documentation administrative (*BOI-IS-FUS-30-20 n°10*). Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée ;
- b) La Société Absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- c) La Société Absorbante s'engage à reprendre au passif de son bilan les provisions constituées par la Société Absorbée qui conservent leur objet ainsi que les provisions réglementées, et comprendra dans son résultat imposable la reprise ultérieure de ces provisions ; elle reprendra, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision des entreprises de presse, la provision pour reconstitution de gisements pétroliers et miniers, la provision pour investissement ;
- d) La Société Absorbante reprendra au passif de son bilan la réserve spéciale des plus-values à long terme que la Société Absorbée aura choisi de maintenir à son bilan ;
- e) La Société Absorbante se substituera à la Société Apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- f) La Société Absorbante et la société Absorbée déclarent reprendre, conformément aux dispositions de l'article 210 B du Code général des impôts, l'éventuel engagement de conservation souscrit par la société Absorbée à raison des titres reçus en rémunération d'apports bénéficiant des règles particulières propres aux apports partiels d'actifs ou aux scissions mentionnées à l'article 210 B du Code général des impôts.
- g) La Société Absorbante s'engage à prendre en charge, le cas échéant, les obligations de la Société Absorbée en matière de participation des employeurs à l'effort de construction en vue de bénéficier des excédents d'investissements dont dispose cette dernière. Il est fait mention de cet engagement dans la déclaration de cession souscrite en application de l'article 221 du Code général des impôts.

10.2. Obligations déclaratives

Pour l'application du régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts, les représentants légaux, ès-qualité, au nom des Sociétés Participantes qu'ils représentent, s'engagent expressément à joindre aux déclarations des Sociétés Absorbée et Absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies, I du Code général des impôts.

Il est toutefois précisé que cet état n'est exigé qu'au titre de l'exercice de la réalisation de la Fusion lorsque la valeur comptable des biens compris dans l'apport correspond à leur prix de revient fiscal (*BOI-IS-FUS-60-10-20 n°110 à n°130*).

Paraphes :

Paraphe
GR

La Société Absorbante, tiendra le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies, II du Code général des impôts.

La Société Absorbante venant aux droits de la Société Absorbée s'engage également à informer dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la première publication de l'opération de fusion dans un Journal d'Annonces Légales (« JAL ») le centre des impôts de la Société Absorbée de la cessation d'activité de cette dernière et à déposer auprès de ce dernier, dans le délai de soixante (60) jours, les déclarations relatives à la cessation d'entreprise en application de l'article 201 du Code général des impôts (BOI-IS-FUS-10-20-30 n°420).

Plus généralement, la Société Absorbante s'engage à accomplir toute autre déclaration requise pour bénéficier du régime spécial ci-dessus visé.

10.3. TVA

La Société Absorbée et la Société Absorbante sont toutes les deux assujetties redevables / assujetties redevables partiels de la TVA.

Par conséquent, l'apport de ses actifs (universalité de biens) réalisé par voie de fusion par la Société Absorbée à la Société Absorbante est dispensé de la TVA. Toutefois, en présence de redevable(s) partiel(s), le bénéficiaire de la transmission, qui est réputé continuer la personne du cédant est, le cas échéant, tenu d'opérer, au titre des biens d'investissements transmis dans le délai de régularisation, les régularisations du droit à déduction exigibles (CGI ann. II art. 207).

La Société Absorbante et la Société Absorbée, chacune pour ce qui les concerne, devront mentionner le montant total hors TVA des biens transmis et reçus sur leur déclaration de TVA due au titre de la période au cours de laquelle la transmission sera réalisée sur la ligne E2 « Autres opérations non imposables ».

Le cas échéant, les Sociétés Participantes réaliseront toutes les formalités requises auprès de l'Administration fiscale.

La Société Absorbante sera purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée.

En conséquence :

- (i) la Société Absorbée transférera purement et simplement le crédit de T.V.A. dont elle disposera, le cas échéant, au jour de la réalisation définitive de la fusion. La Société Absorbante reportera le montant de crédit de TVA transféré à la ligne 21 de sa déclaration de TVA (formulaire CA3) et indiquera l'origine de ce montant dans le cadre réservé à la correspondance (BOI-TVA-DED-50-20-20-20210224, n°130).

La Société Absorbante sera réputée continuer la personne de la Société Absorbée. Elle sera donc tenue, s'il y a lieu, d'opérer les régularisations du droit à déduction dans les conditions prévues à l'article 207 de l'annexe II au Code général des impôts et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission d'universalité et qui auraient en principe incombé à la Société Absorbée. La transmission n'a pas pour effet de faire courir un nouveau délai de régularisation chez le bénéficiaire (BOI-TVA-DED-60-20-10-20180103, n°280).

La Société Absorbée s'engage à fournir à la Société Absorbante toutes les pièces comptables justifiant la réalité des droits à récupération.

La Société Absorbée déposera, dans le délai de trente jours prévu aux articles 286, I-1° du Code général des impôts et 36 de l'annexe IV dudit Code, suivant la date de réalisation de l'opération pour les besoins de la TVA, une déclaration de cessation d'activité ainsi que la déclaration de TVA qui reportera toutes les opérations réalisées depuis la dernière déclaration de TVA déposée et liquider la TVA restant due.

Paraphes :

Paraphe
GR

10.4. Enregistrement

La Fusion intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts et sera donc enregistré gratuitement.

10.5. Subrogation générale

Plus généralement, la Société Absorbante se substituera de plein droit à la Société Absorbée pour toutes impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge.

Enfin, la Société Absorbée sera subrogée purement et simplement dans l'ensemble des droits et obligations par la Société Absorbante pour assurer le paiement de toutes cotisations ou impôts restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution, que ce soit en matière d'impôts directs, indirects ou d'enregistrement.

11. REALISATION DE LA FUSION

La Fusion projetée est subordonnée à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- approbation de l'opération par l'associé unique de la Société Absorbante.

La Fusion deviendra définitive à l'issue de cette décision.

A défaut de réalisation de l'opération le 30 septembre 2026 au plus tard, le présent projet sera considéré comme nul et de nul effet, sans indemnité de part ni d'autre.

12. STIPULATIONS DIVERSES

12.1. Frais et droits

Tous les frais, droits d'enregistrement et honoraires auxquels donnera lieu la Fusion, ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante qui s'y oblige.

12.2. Formalités

La Société Absorbante procédera dans les délais légaux à l'accomplissement de toutes les formalités de publicité légales et de dépôts légaux relatifs à la Fusion, ainsi que, le cas échéant, celles qui seraient requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission du patrimoine de la Société Absorbée.

La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations afin de faire mettre à son nom les biens qui lui ont été apportés.

12.3. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, ainsi que, plus généralement, pour effectuer toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de la réalisation de la Fusion et, notamment, les dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce.

Les Sociétés Participantes s'engagent à donner les signatures nécessaires à l'accomplissement de toutes formalités relatives à l'opération projetée.

12.4. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

Paraphes :

Paraphe
GR

12.5. Affirmation de sincérité

Les Parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent traité de Fusion exprime l'intégralité des conditions et modalités de la fusion et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette information.

12.6. Loi applicable

Le présent traité de Fusion est régi et sera interprété conformément au droit français.

Tout litige relatif notamment à la validité, l'exécution ou l'interprétation du présent traité de Fusion sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

12.7. Signature électronique – Originaux – Accès au présent acte

De convention expresse valant convention sur la preuve, les signataires sont convenus de signer électroniquement le présent document, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign.

Les Parties prennent acte, au titre de l'article 1375, al. 4 du Code civil, que l'exigence d'une pluralité d'originaux imposée par l'article 1375, al. 1er du Code civil est réputée satisfaite à l'égard du présent traité signé sous forme électronique conformément aux articles 1367 et suivants du Code civil.

Chacune des Parties prend acte que le procédé susvisé et utilisé par les Parties pour signer le présent traité sur support électronique permet à chacune d'elles de disposer d'un exemplaire du présent traité sur support durable ou d'y avoir accès.

Le 24-juin-26 | 10:15 PDT

Signé par :

Gaëlle Rigou

A83B187D689C4DC...

Host In Paris

Société Absorbante

Représentée par Madame Gaëlle Rigou

Co-gérante

Signé par :

Gaëlle Rigou

A83B187D689C4DC...

A Parisian Home

Société Absorbée

Représentée par Madame Gaëlle Rigou

Gérante

Paraphes :

Paraphe

GR

Annexe 1

Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la Société Absorbée

PLAQUETTE ANNUELLE

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	101 529	86 849	14 680	22 980
Fonds commercial	740 046		740 046	740 046
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage	41 464	35 547	5 917	8 599
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				9 900
Total actif immobilisé (III)	883 039	122 396	760 644	781 525
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 112 230		1 112 230	950 374
Autres créances	206 467		206 467	689 253
Charges constatées d'avance	87 005		87 005	12 023
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	58 382		58 382	158 226
Total actif circulant (IV)	1 464 084		1 464 084	1 809 876
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecart conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	2 347 123	122 396	2 224 727	2 591 402

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles	335	335
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 382 496	1 243 685
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	16 694	138 812
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	1 407 910	1 391 216
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	82 701	161 683
Emprunts et dettes financières diverses	56 407	55 839
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 390
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 910	194 234
Personnel	34 009	35 050
Organismes sociaux	37 034	44 105
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	83 301	55 037
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	10 382	31 541
Dettes fiscales et sociales	164 726	165 733
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	314 614	404 182
Produits constatés d'avance	94 459	216 125
Total des dettes (III)	816 817	1 200 186
Ecart de conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	2 224 727	2 591 402

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Var. rel. (%)
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue	3 932 300	100,00	4 305 500	100,00	-8,67
Montant net du chiffre d'affaires	3 932 300	100,00	4 305 500	100,00	-8,67
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions			4 333	0,10	-100,00
Reprises sur amort., dép. et provisions			92 701	2,15	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations	21 000	0,53			
Autres produits	11 677	0,30	3 490	0,08	234,56
Total des produits d'exploitation (I)	3 964 976	100,83	4 406 024	102,33	-10,01
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stock (m/ses)					
Achats de m.p & aut.approv.	175 280	4,46	124 199	2,88	41,13
Variation de stock (m.p.)					
Autres achats & charges externes	2 941 586	74,81	3 278 157	76,14	-10,27
Impôts, taxes et vers. assim.	175 163	4,45	151 963	3,53	15,27
Salaires	463 334	11,78	517 898	12,03	-10,54
Cotisations sociales	144 488	3,67	163 788	3,80	-11,78
Dotations aux amort. et aux dépréciations	12 463	0,32	13 461	0,31	-7,41
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	12 463	0,32	13 461	0,31	-7,41
<i>Sur immob. : dotations aux dép.</i>					
<i>Sur actif circulant : dotations aux dép.</i>					
Dotations aux provisions					
Valeurs comptables des immob. cédées					
Autres charges	41 632	1,06	12 174	0,28	241,98
Total des charges d'exploitation (II)	3 953 946	100,55	4 261 640	98,98	-7,22
Résultat d'exploitation (I - II)	11 031	0,28	144 384	3,35	-92,36
Quote-part sur op. faites en commun					
Bénéfice attribué / perte transférée (III)					
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers					
De participations	6 790	0,17	31 924	0,74	-78,73
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.					
Autres intérêts et produits assimilés	55		2 529	0,06	-97,83
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change	20				
Produits des cessions d'immob. financières					
Produits nets sur cessions de VMP					
Total des produits financiers (V)	6 866	0,17	34 453	0,80	-80,07
Charges financières					
Dotations aux amort. dépréciations et provision					
Intérêts et charges assimilées	1 202	0,03	4 221	0,10	-71,52
Différences négatives de change					

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Var. rel. (%)
Valeurs comptables des immob. financières céd					
Charges nettes sur cessions de VMP					
Total des charges financières (VI)	1 202	0,03	4 221	0,10	-71,52
Résultat financier (V - VI)	5 663	0,14	30 232	0,70	-81,27
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	16 694	0,42	174 616	4,06	-90,44
Produits exceptionnels (VII)			47		-100,00
Charges exceptionnelles (VIII)			401	0,01	-100,00
Résultat exceptionnel (VII - VIII)			-354	-0,01	-100,00
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)			35 451	0,82	-100,00
Total des produits (I + III + V + VII)	3 971 842	101,01	4 440 524	103,14	-10,55
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3 955 148	100,58	4 301 712	99,91	-8,06
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 694	0,42	138 812	3,22	-87,97

PLAQUETTE ANNUELLE

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A PARISIAN HOME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 2 224 727 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 16 694 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	740 046			740 046
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	101 529			101 529
Immobilisations incorporelles	841 576			841 576
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 920			14 920
- Matériel de transport	64 178		64 178	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 687	1 481	29 625	26 544
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	133 785	1 481	93 803	41 464
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 900		9 900	
Immobilisations financières	9 900		9 900	
TOTAL	985 261	1 481	103 703	883 039

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2025	
Éléments achetés	740 046
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	740 046

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			78 549	8 300		86 849
Immobilisations incorporelles			78 549	8 300		86 849
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		8 024	2 984		11 008
- Matériel de transport			64 178		64 178	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		52 985	1 179	29 625	24 539
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			125 187	4 163	93 803	35 547
TOTAL			203 736	12 463	93 803	122 396

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 405 702 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 112 230	1 112 230	
Autres	206 467	206 467	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	87 005	87 005	
Total	1 405 702	1 405 702	

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	3 115
Clients - factures à établir	2 724
Produits à recevoir	6 790
Total	12 629

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 622,45 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 816 817 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 577	1 577		
- à plus de 1 an à l'origine	81 123	81 123		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	56 407		56 407	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 910	103 910		
Dettes fiscales et sociales	164 726	164 726		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	314 614	314 614		
Produits constatés d'avance	94 459	94 459		
Total	816 817	760 410	56 407	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	80 558			
(**) Dont envers les associés	178 798			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs-Factures non parvenues	45 743
Dettes prov. congés payés	33 484
DETTES S/ CHARGES SOCIALES	13 394
Charges sociales / Gérance	1 990
Taxe d apprentissage	376
Taxe sur les salaires	4 254
FORMATION CONTINUE	521
Divers - charges à payer	329
Total	100 090

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	87 005		
Total	87 005		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	94 459		
Total	94 459		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	3 539 251		3 539 251
Etudes			
Prestations de services	1 311		1 311
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	391 737		391 737
TOTAL	3 932 300		3 932 300

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2016, la société SARL A PARISIAN HOME est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS PARISIAN LIFE, 89 rue DE TURENNE 75003 PARIS.

Annexe 2

Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la Société Absorbante

PLAQUETTE ANNUELLE

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				4 042
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	100 899	13 408	87 491	
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total actif immobilisé (III)	100 899	13 408	87 491	4 042
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	117 523		117 523	6 182
Autres créances	93 295		93 295	1 933
Charges constatées d'avance	9 030		9 030	79
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	165 769		165 769	108 038
Total actif circulant (IV)	385 618		385 618	116 232
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecart conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	486 517	13 408	473 109	120 274

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	1 500	1 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	300	300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	60 237	36 814
Résultat de l'exercice	6 519	23 423
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	68 557	62 037
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	69 709	
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 442	3 536
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		2 082
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	29 922	3 466
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	29 922	5 548
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	195 479	49 152
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	404 552	58 237
Ecart conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	473 109	120 274

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Var. rel. (%)
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue	234 247	100,00	154 604	100,00	51,51
Montant net du chiffre d'affaires	234 247	100,00	154 604	100,00	51,51
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amort., dép. et provisions			540	0,35	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations					
Autres produits	1		2		-35,23
Total des produits d'exploitation (I)	234 248	100,00	155 146	100,35	50,99
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stock (m/ses)					
Achats de m.p & aut.approv.					
Variation de stock (m.p.)					
Autres achats & charges externes	206 274	88,06	89 088	57,62	131,54
Impôts, taxes et vers. assim.	1 590	0,68	6 045	3,91	-73,70
Salaires			19 000	12,29	-100,00
Cotisations sociales			9 773	6,32	-100,00
Dotations aux amort. et aux dépréciations	16 307	6,96	3 679	2,38	343,22
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	16 307	6,96	3 679	2,38	343,22
<i>Sur immob. : dotations aux dép.</i>					
<i>Sur actif circulant : dotations aux dép.</i>					
Dotations aux provisions					
Valeurs comptables des immob. cédées	1 143	0,49			
Autres charges	1 071	0,46	2		NS
Total des charges d'exploitation (II)	226 384	96,64	127 588	82,53	77,43
Résultat d'exploitation (I - II)	7 864	3,36	27 557	17,82	-71,46
Quote-part sur op. faites en commun					
Bénéfice attribué / perte transférée (III)					
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.					
Autres intérêts et produits assimilés	2 931	1,25			
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits des cessions d'immob. financières					
Produits nets sur cessions de VMP					
Total des produits financiers (V)	2 931	1,25			
Charges financières					
Dotations aux amort. dépréciations et provision					
Intérêts et charges assimilées	1 724	0,74			
Différences négatives de change					

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Var. rel. (%)
Valeurs comptables des immob. financières céd					
Charges nettes sur cessions de VMP					
Total des charges financières (VI)	1 724	0,74			
Résultat financier (V - VI)	1 207	0,52			
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	9 071	3,87	27 557	17,82	-67,08
Produits exceptionnels (VII)			5 152	3,33	-100,00
Charges exceptionnelles (VIII)			5 152	3,33	-100,00
Résultat exceptionnel (VII - VIII)					
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)	2 552	1,09	4 134	2,67	-38,27
Total des produits (I + III + V + VII)	237 179	101,25	160 297	103,68	47,96
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	230 660	98,47	136 874	88,53	68,52
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 519	2,78	23 423	15,15	-72,17

PLAQUETTE ANNUELLE

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL HOST IN PARIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 473 109 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 519 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	19 678		19 678	
Immobilisations corporelles		100 899		100 899
Immobilisations financières				
Total	19 678	100 899	19 678	100 899
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	15 636	4 042	19 678	
Immobilisations corporelles		13 408		13 408
Immobilisations financières				
Total	15 636	17 450	19 678	13 408
ACTIF NET				87 491

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			100 899		
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			100 899		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles			19 678		
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice			19 678		

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 219 849 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	117 523	117 523	
Autres	93 295	93 295	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	9 030	9 030	
Total	219 849	219 849	

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	2 730
Total	2 730

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 500,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 404 552 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	69 709			69 709
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 442	109 442		
Dettes fiscales et sociales	29 922	29 922		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	195 479	195 479		
Produits constatés d'avance				
Total	404 552	334 843		69 709
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-69 709			
(**) Dont envers les associés	8 174			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs facture non parvenue	1 860
Total	1 860

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	9 030		
Total	9 030		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2025	31/12/2024
VENTE	234 247	154 604
TOTAL	234 247	154 604

Annexe 3

Extraits K-bis des Sociétés Absorbante et Absorbée



N° de gestion 2024B37071

Extrait Kbis**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**
à jour au 8 juin 2026**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

Immatriculation au RCS, numéro 528 711 476 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation 16/10/2024
Transfert du R.C.S. de Nanterre en date du 23/09/2024
Date d'immatriculation d'origine 28/01/2019
Dénomination ou raison sociale **HOST IN PARIS**
Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Capital social 1 500,00 EUROS
Numéro d'identification Européen - EUID FR7501.528711476
Adresse du siège 89 rue de Turenne 75003 Paris
Activités principales La location d'appartements meublés ou non, à court, moyen et long terme. La gestion immobilière et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Durée de la personne morale Jusqu'au 03/12/2109
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Gérant**

Nom, prénoms Maurandy Gaëlle
Nom d'usage Rigou
Date et lieu de naissance Le 27/07/1967 à Toulon (83)
Nationalité Française
Domicile personnel 15 rue Léopold Bellan 75002 Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 89 rue de Turenne 75003 Paris
Nom commercial PARISIAN HOME
Activité(s) exercée(s) La location d'appartements meublés ou non, à court, moyen et long terme. La gestion immobilière et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Date de commencement d'activité 01/01/2011
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 1 du 16/10/2024

LA SOCIETE NE CONSERVE AUCUNE ACTIVITE A SON ANCIEN
SIEGE

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT





N° de gestion 1998B14034

Extrait Kbis**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**
à jour au 8 juin 2026**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

Immatriculation au RCS, numéro 420 375 339 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation 01/10/1998
Dénomination ou raison sociale **A PARISIEN HOME**
Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Capital social 7 622,45 EUROS
Numéro d'identification Européen - EUID FR7501.420375339
Adresse du siège 89 rue de Turenne 75003 Paris
Durée de la personne morale Jusqu'au 01/10/2097
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Gérant**

Nom, prénoms RIGOU GAELE
Date et lieu de naissance Le 27/07/1967 à Toulon (83)
Nationalité Française
Domicile personnel 15 rue Léopold Bellan 75002 Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 89 rue de Turenne 75003 Paris
Nom commercial A PARISIEN HOME
Activité(s) exercée(s) ACHAT VENTE LOCATION DE BIENS VIDES OU MEUBLES -
GESTION ET TRANSACTION IMMOBILIERE
Date de commencement d'activité 01/10/1998
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 4

Etat des privilèges et nantissement de la Société Absorbée



[Accueil](#) > [Mes Commandes](#) > [Mon historique](#) > [Commande N°60609-IYVEN](#) > [Etat d'endettement](#) > **Débiteurs**

Débiteurs

[Imprimer la fiche](#)

SARL A PARISIAN HOME - 420 375 339 RCS PARIS
12 R MANDAR 75002 PARIS

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

[Recevoir par courrier](#)

La réquisition d'un état complet d'endettement permet à ce jour de consulter en ligne les informations inscrites relatives à 18 catégories d'inscription ; la consultation de l'ensemble des 24 catégories d'inscription nécessite un complément de délivrance par courrier.

Type d'inscription de sureté (à compter du 01/01/2023)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Saisie pénale de fonds de commerce	Néant	08/06/2026	-
Warrants agricoles	Néant	08/06/2026	-
Nantissements conventionnels de parts de sociétés	Néant	08/06/2026	-
Inscriptions de gage sans dépossession à partir du 01/01/2023	Néant	08/06/2026	-



Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	08/06/2026	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	08/06/2026	-
Nantissements de fonds agricole	Néant	08/06/2026	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	08/06/2026	-
Protêts	Néant	08/06/2026	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	08/06/2026	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	08/06/2026	-
Déclarations de créances	Néant	08/06/2026	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	08/06/2026	-
Publicité de contrats de location	Néant	08/06/2026	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	08/06/2026	-



Mes commandes - Infogreffe

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Gage des stocks	Néant	08/06/2026	-
Warrants (hors agricoles)	Néant	08/06/2026	-
Prêts et délais	Néant	08/06/2026	-
Biens inaliénables	Néant	08/06/2026	-
Nantissements de parts de société civile jusqu'au 31/12/2022	Néant	08/06/2026	-

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Animaux	Néant	08/06/2026	-
Horlogerie et Bijoux	Néant	08/06/2026	-
Instruments de musique	Néant	08/06/2026	-
Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	Néant	08/06/2026	-
Matériels à usage non professionnel autres qu'informatiques	Néant	08/06/2026	-

09/06/2026 12:59



Mes commandes - Infogreffe

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Matériels liés au sport	Néant	08/06/2026	-
Matériels informatiques et accessoires	Néant	08/06/2026	-
Meubles meublants	Néant	08/06/2026	-
Meubles incorporels autres que parts sociales	Néant	08/06/2026	-
Monnaies	Néant	08/06/2026	-
Objets d'art, de collection ou d'antiquité	Néant	08/06/2026	-
Parts sociales	Néant	08/06/2026	-
Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques	Néant	08/06/2026	-
Produits liquides non comestibles	Néant	08/06/2026	-
Produits textiles	Néant	08/06/2026	-
Produits alimentaires	Néant	08/06/2026	-

09/06/2026 12:59

Mes commandes - Infogreffe



Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Autres	Néant	08/06/2026	-



Rechercher...



[Accueil](#) > [Mes Commandes](#) > [Mon historique](#) > [Commande N°60609-IYVEN](#) > [Etat d'endettement](#) > **Débiteurs**

Débiteurs

Imprimer la fiche

A PARISIAN HOME - 420 375 339 RCS PARIS
9 R MANDAR 75002 PARIS

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

Recevoir par courrier

La réquisition d'un état complet d'endettement permet à ce jour de consulter en ligne les informations inscrites relatives à 18 catégories d'inscription ; la consultation de l'ensemble des 24 catégories d'inscription nécessite un complément de délivrance par courrier.

Type d'inscription de sureté (à compter du 01/01/2023)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Saisie pénale de fonds de commerce	Néant	08/06/2026	-
Warrants agricoles	Néant	08/06/2026	-
Nantissements conventionnels de parts de sociétés	Néant	08/06/2026	-
Inscriptions de gage sans dépossession à partir du 01/01/2023	Néant	08/06/2026	-



Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	08/06/2026	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	08/06/2026	-
Nantissements de fonds agricole	Néant	08/06/2026	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	08/06/2026	-
Protêts	Néant	08/06/2026	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	08/06/2026	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	08/06/2026	-
Déclarations de créances	Néant	08/06/2026	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	08/06/2026	-
Publicité de contrats de location	Néant	08/06/2026	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	08/06/2026	-



Mes commandes - Infogreffe

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Gage des stocks	Néant	08/06/2026	-
Warrants (hors agricoles)	Néant	08/06/2026	-
Prêts et délais	Néant	08/06/2026	-
Biens inaliénables	Néant	08/06/2026	-
Nantissements de parts de société civile jusqu'au 31/12/2022	Néant	08/06/2026	-

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Animaux	Néant	08/06/2026	-
Horlogerie et Bijoux	Néant	08/06/2026	-
Instruments de musique	Néant	08/06/2026	-
Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	Néant	08/06/2026	-
Matériels à usage non professionnel autres qu'informatiques	Néant	08/06/2026	-



Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Matériels liés au sport	Néant	08/06/2026	-
Matériels informatiques et accessoires	Néant	08/06/2026	-
Meubles meublants	Néant	08/06/2026	-
Meubles incorporels autres que parts sociales	Néant	08/06/2026	-
Monnaies	Néant	08/06/2026	-
Objets d'art, de collection ou d'antiquité	Néant	08/06/2026	-
Parts sociales	Néant	08/06/2026	-
Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques	Néant	08/06/2026	-
Produits liquides non comestibles	Néant	08/06/2026	-
Produits textiles	Néant	08/06/2026	-
Produits alimentaires	Néant	08/06/2026	-

09/06/2026 12:58

Mes commandes - Infogreffe



Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Autres	Néant	08/06/2026	-

Annexe 5**Liste des salariés transférés au profit de la Société Absorbante**

Collaborateur	Poste	Date de début	
Claire PRADALIER	Directrice système d'information	01/01/2018	CDI
Corinne VASSALO	Responsable adjointe	15/01/2019	CDI
Cristina POP	Assistante comptable	18/01/2016	CDI
Dorian Bouchereau	Assistant MarCom	01/09/2025	Alternant
Eloïse Mendy	Adjointe Expérience client	10/12/2025	CDI
Nil Soulié	Assistant Maintenance	09/09/2025	CDI
Peyman SARLAKCHIVAEI	Assistant de service maintenance	19/09/2022	CDI
Regis VIDAL	Responsable Maintenance	01/02/2023	CDI
Renaud MELCHIOR-BONNET	Chargé Marketing et Relation Client	13/04/2026	Stagiaire
Rolly ALFARO	Technicienne de surface	01/07/2018	CDI
Valeriya MARTIN	Comptable	01/09/2021	CDI
Victor Palu	Assistant immobilier	15/09/2025	Alternant
Zahra Abrouche	Technicien de surface et Lingère	01/10/2023	CDI